

## Conseil supérieur de l'audiovisuel

**Décision n° 2018-872 du 12 décembre 2018 fixant la liste des candidats dont le dossier est recevable dans le cadre de l'appel aux candidatures lancé dans le ressort du comité territorial de l'audiovisuel de Bordeaux**

NOR : CSAC1835425S

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel,

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment son article 29 ;

Vu le décret n° 2011-732 du 24 juin 2011 relatif aux comités techniques prévus à l'article 29-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication ;

Vu la décision n° 2018-547 du 11 juillet 2018 du Conseil supérieur de l'audiovisuel relative à un appel aux candidatures pour l'exploitation de services de radio par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence à temps complet dans le ressort du comité territorial de l'audiovisuel de Bordeaux ;

Vu les dossiers de candidature et la liste des candidats transmise par le comité territorial de l'audiovisuel de Bordeaux, ainsi que l'avis du comité sur la recevabilité des demandes ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les candidats dont les noms suivent sont déclarés recevables dans le cadre de l'appel aux candidatures du 11 juillet 2018 :

### Catégorie A :

2018-BO-A001 Association Les Amis de RIG  
(RIG)

2018-BO-A002 Association Fula Assos  
(Fula Radio Nouvelle-Aquitaine)

2018-BO-A004 Association Liberté FM  
(Liberté FM)

2018-BO-A005 Association Radiobask  
(Radio Mediabask)

2018-BO-A006 Association Starcom  
(Wave Radio)

2018-BO-A007 Association Média Radio Baby-Boom  
(Souvenirs FM)

2018-BO-A008 Association Federacion Vivre au Pays – Ràdio País  
(Ràdio País)

2018-BO-A009 Association SO FM (Soustons Océan FM)  
(SO FM)

2018-BO-A010 Association Radio Mon Pays  
(Radio Mon Pays)

2018-BO-A011 Association Dans la vague plurimédias  
(Bordo FM)

2018-BO-A012 Association Canton Vernois FM  
(Zoom radio)

2018-BO-A013 Association Surf FM  
(Surf FM)

### Catégorie B :

2018-BO-B001 SAS Mediameeting  
(47 FM)

2018-BO-B002 Association Média Plus  
(Demoiselle FM)

2018-BO-B003 SARL 100 %  
(100 %)

2018-BO-B004 SAS Alouette

(Alouette)  
2018-BO-B005 Association Born Radio  
(FGL – Fréquence Grands Lacs)  
2018-BO-B006 SARL Attic & Son  
(LG FM)  
2018-BO-B007 SARL Océane Communication Bretagne Sud  
(Océane)  
2018-BO-B008 SARL Nantes Médias  
(Hit West)  
2018-BO-B009 SAS Harmony  
(Melody)  
2018-BO-B010 Association Ile de Ré Radiodiffusion  
(Na Radio)  
2018-BO-B011 SAS Wit FM  
(Wit FM)  
2018-BO-B012 SARL Proximédia  
(Flash FM)  
2018-BO-B013 SARL Leader Médias  
(Mixx)

**Catégorie C :**

2018-BO-C001 SASU Virgin Radio Régions  
(Virgin Radio Gironde et Virgin Radio Charentes)  
2018-BO-C002 SASU RFM Régions  
(RFM Gironde et RFM Toulouse / RFM Lot-et-Garonne)  
2018-BO-C003 SAS Chérie FM Réseau  
(Chérie Charente, Chérie Dordogne et Chérie Côte Basque)

**Catégorie D :**

2018-BO-D001 SAS Média Bonheur France  
(Radio Bonheur 100 % Chansons françaises)  
2018-BO-D002 SAS Harmony  
(Melody)  
2018-BO-D003 SARL Radio Nova  
(Radio Nova)  
2018-BO-D004 SAS Chérie FM  
(Chérie)  
2018-BO-D005 SAS Rire et Chansons  
(Rire et Chansons)  
2018-BO-D006 SAS Radio Nostalgie  
(Nostalgie)  
2018-BO-D007 SAS NRJ  
(NRJ)  
2018-BO-D008 SAS Europe 2 Entreprises  
(Virgin Radio)  
2018-BO-D009 SAS RFM Entreprises  
(RFM)  
2018-BO-D010 SA Vortex  
(Skyrock)  
2018-BO-D011 SAS Oüi FM  
(Oüi FM)  
2018-BO-D012 SAS Business FM  
(BFM Business)  
2018-BO-D013 SARL Chante France Développement  
(Chante France)

**Catégorie E :**

2018-BO-E001 SAS Sud Radio  
(Sud Radio)  
2018-BO-E002 SAM Lagardère Active Broadcast

(Europe 1)  
2018-BO-E003 SAM Radio Monte-Carlo  
(RMC)

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 décembre 2018.

Pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel :

*Le président,*  
O. SCHRAMECK